

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 29 MAI 2020

Étaient présents : Mesdames BARRE Céline , LIOTARDO Maria Térésa , MESSENGER Christine, ROUVIER Joëlle , SOLE Pascale

Messieurs : CONSTANS Serge, AVANIAN Jacques, DE WACHTER Bernard, FALCHI Patrick, GARRON Sylvain.

Absent excusé : DA CUNHA Joaquim .

1 - INDEMNITE de FONCTION AU MAIRE et ADJOINTS AU MAIRE

- Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- Vu le procès verbal d'installation du Maire et Adjoint au Maire en date du 25 Mai 2020

- Vu les arrêtés municipaux du 29 Mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire. Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et ses adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints au Maire :

Population (*habitants*) Moins de 500 habitants

Pour le Maire Taux maximal soit 25.5 % de l'indice 1027, soit 991.80 € brut

Pour les Adjoint au Maire Taux maximal soit 9.9 % de l'indice 1027, soit 385 ,05 € brut

2 - DELEGUES DIVERS SYNDICATS ET COMMISSIONS

a) Commission d'Appel d'offre

Monsieur Le Maire étant Président de droit , le Conseil municipal procède à l'élection de ses représentants à la commission d'appel d'offre.

La liste de candidats suivant a été présentée par des conseillers municipaux:

Titulaires : Mme Céline BARRE , Mme Pascale SOLE, Mr Jacques AVANIAN

Suppléants : Mr Bernard DE WACHTER, Mme Joëlle ROUVIER, Mr Patrick FALCHI

Ont obtenu

Liste : Mme Céline BARRE , Mme Pascale SOLE, Mr Jacques AVANIAN Titulaires 11 Voix

Mr Bernard DE WACHTER, Mme Joëlle ROUVIER, Mr Patrick FALCHI , Suppléants 11 Voix

b) Symielecvar

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès de ce syndicat ,

- Mr Sylvain GARRON ayant obtenue la majorité absolue est désigné Titulaire ,

- Mme Maria Térésa LIOTARDO ayant obtenue la majorité absolue est désignée suppléante

c) Syndicat pour l'Utilisation des Eaux du Verdon

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès de ce syndicat :

- Mr CONSTANS Serge ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

- Mr AVANIAN Jacques ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.
- Mme SOLE Pascale , ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.
- Mr GARRON Sylvain , ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

d) Parc Naturel Régional du Verdon

Sont désignés pour siéger au syndicat mixte du Parc naturel régional du Verdon,
comme délégué titulaire : Mr. Jacques AVANIAN
comme délégués suppléants : Mr. Patrick FALCHI Mme Joëlle ROUVIER

e) Correspondant défense

Est désigné correspondant défense de la commune Mr . Bernard DE WACHTER

f) Association des Communes pastorales

Sont désignés Mr Sylvain GARRON , représentants Titulaire ,
Mme Pascale SOLE représentante suppléante

3 - CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS

Sur proposition de Monsieur Le Maire , le Conseil Municipal

DECIDE :

- o de créer au tableau des effectifs deux emplois permanents à temps complet dont un poste d'adjoint administratif principal 2° Classe (poste dédié à un Agent de Surveillance de la Voie Publique) et un poste de rédacteur principal 1° Classe (poste dédié au secrétariat de mairie suite au départ de l'agent titulaire du poste)

Ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Monsieur le Maire est chargé de recruter les agents affectés à ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- o de modifier le tableau des effectifs de la Collectivité comme suit :

Filière administrative

Attaché : 1

Rédacteur principal : 1

Adjoint administratif principal : 1

Adjoints Administratifs : 2 (dont 1 TNC)

Filière Technique

Adjoints Techniques : 6 (dont 1 TNC)

4 - AUTORISATION d'ESTER EN JUSTICE

Vu l'affaire opposant la Commune d'Artignosc sur Verdon / Consorts Chabaud, Le Conseil Municipal

- DONNE POUVOIR au Maire afin d'ester en justice et de défendre les intérêts de la commune auprès de la Cour Administrative d'Appel de Marseille
- DÉSIGNE le cabinet LLC et Associés 83 160 La Valette du Var pour représenter la commune

5 - QUESTIONS DIVERSES:

1) Monsieur Le Maire informe l'assemblée des arrêtes de délégation aux adjoints

1° Adjoint Mr Jacques AVANIAN : Travaux-Camping-Tourisme- + délégation de signature

2° Adjointe Mme Christine MESSAGER : Finances-Administration générale -Associations

3° Adjointe Mme Maria-Térésa LIOTARDO : Social-Ecole

2) Les commissions municipales : Fonctionnement interne de la Collectivité

- Camping Tourisme : Mr Jacques AVANIAN - Mme Maria Térésa LIOTARDO- Mr Sylvain GARRON - Mr Patrick FALCHI
- Ecole Social : Mme Pascale SOLE - Mme Joëlle ROUVIER - Mme Maria Térésa LIOTARDO
- Communication-Associations : Mr Bernard DE WACHTER- Mme Céline BARRE - Mme Pascale SOLE - Mr Patrick FALCHI
- Patrimoine -Culture : Mme Pascale SOLE - Mme Joëlle ROUVIER - Mr Patrick FALCHI
- Finances-RH : Mme Céline BARRE -Jacques- Mme Joëlle ROUVIER
- Travaux : Mme Céline BARRE - Mme Pascale SOLE -Mr Jacques AVANIAN-Mr Joaquim DA CUNHA
- Agriculture-Forêt-Bio-Environnement :Mr Sylvain GARRON- Mme Céline BARRE - Mme Pascale SOLE

3) Informations diverses

- La commune va se porter partie civile dans le cadre de l'effraction du local épicerie
- Le Département va substituer à l'ARPE (Agence Régionale pour l'Environnement) pour le contrôle de la station d'épuration, sans coût pour la commune (moins de 600 € pas de mise en recouvrement)
- Un commerce de coiffeur ambulant propose de venir en tournée 1 fois par semaine sur la commune
- L'ARS (Agence Régionale de Santé) va continuer à faire les analyses des eaux de baignade

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H35.

Questions diverses du public : Sont abordés par le public présent :

- ✓ Problème de la forte affluence au lac, notamment des camping cars
- ✓ Problème des dépôts sauvages dans la nature
- ✓ Demande par l'Association SERVA la commune sera sollicitée au titre du tri sélectif et de la « Bugado de la Terre »
- ✓ Dossier « Voisins Vigilants »
- ✓ Dossier adressage
- ✓ Développement économique de la commune
- ✓ Site Internet : quelques « bugs »
- ✓ Problème des chiens et nuisances dès le chemin en entrée des Prés

Vu pour être affiché le vendredi 5 Mai 2020, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.